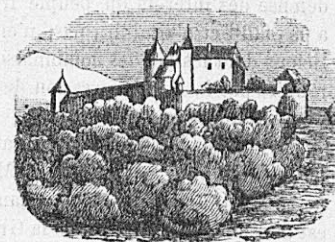




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» 6 mois » 2.—
Pour l'Étranger le port en sus.
Prix du Numéro 15 Cts.
On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton
10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.,
la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.
S'adresser à M. Brunisholz,
Grand'Rue N° 164.
Lettres et argents franco.

BULLE, le 29 Décembre 1882.

A nos Abonnés.

Avec l'année qui finit, nous terminons les trois premiers mois de notre existence. Nous n'avons pas à rappeler ici les circonstances qui ont provoqué la fondation de notre journal, ni à formuler à nouveau les divers points de notre programme, ce sont là choses trop récentes pour qu'il soit nécessaire d'y revenir en ce moment.

Il nous suffira de constater que nous avons rencontré soit dans le district, soit dans le canton, soit chez nos Confédérés, un accueil des plus encourageants et des plus sympathiques. Bon nombre de numéros de notre journal franchissent les frontières du pays et vont apporter à nos concitoyens à l'étranger des nouvelles de la patrie bien-aimée.

Le nombre de nos abonnés a dépassé toute attente et chaque jour nous arrivent de nouvelles adhésions, c'est vous dire qu'une large publicité est acquise à notre modeste feuille et que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Travailler au développement matériel et moral de notre pays, propager les connaissances utiles, contribuer à l'extension de l'esprit de patriotisme et de progrès, telle a été notre intention et telle sera notre ligne de conduite future.

En commençant l'année, nous vous offrons nos meilleurs vœux pour vous et les vôtres, avec l'espoir que la Providence couronnera toutes vos entreprises et vous octroiera le plus précieux des biens, la santé! Heureux, pour notre part, si nous pouvons nous conserver votre loyale sympathie, ce sera le but auquel tendront tous nos efforts!

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 13

LE PINSON DES COLOMBETTES

PAR
L. FAVRE

V
LES ADIEUX
(Suite.)

Ce n'était pas une petite affaire que d'héberger cette société, surtout ces fillettes terrifiées que chaque coup de tonnerre faisait tressaillir et qui se serraient l'une contre l'autre comme des brebis égarées. Julia, la plus grande, les réunissait autour d'elle, et cherchait instinctivement une protection auprès de son cousin. Mais le gaillard avait à peine trouvé un siège qu'il s'était endormi, la tête renversée, et ronflait comme un trombone. Le bon curé allait, venait, offrait à ses hôtes des rafraichissements, rassurait les enfants, leur disait que ce ne serait rien, que la tempête s'apaiserait bientôt, et qu'on n'avait rien à craindre de la foudre. Puisqu'il y avait beaucoup d'arbres autour de la maison.

Cependant les coups de tonnerre se succédaient rapides et terribles; la pluie, chassée par un vent déchaîné, fouettait les vitres et tombait sur la terre avec le bruissement d'une catastrophe; les éclairs illuminaient le ciel, et à leur éclat fulgurant on apercevait le clocher, l'église, le cimetière avec ses croix penchées. Dans les courts intervalles de silence, on entendait les cloches des villages voisins dont les sons lugubres, étouffés par la distance, semblaient des appels désespérés.

Les organes de l'agitation et la session du Grand Conseil.

La presse officielle a cherché par de vénimeux articles à transporter au sein du Grand Conseil la politique de haine et de suspicions qu'elle a réussi à faire prévaloir dans la plus grande partie du canton: aigrir les députations des districts les unes contre les autres, telle est la tâche que l'Ami paraît s'être imposée. L'achat de Drognens était un prétexte tout trouvé. Evidemment, il y a un mobile au fond de cette agitation intempestive. Est-ce le *divide ut impera* (diviser pour régner) ou veut-t-on pêcher en eau trouble? Ce pourrait bien être les deux.

C'est à la députation de la Gruyère que l'Ami en veut d'une manière toute spéciale, c'est contre elle et contre le district qu'il excite les autres députations à la vengeance. Examinons en quelques mots cet appel aux vilaines passions.

« La majeure partie de cette députation, dit l'Ami, fait généralement opposition systématique à tout ce qui n'est pas dans l'intérêt particulier de sa politique dans la Gruyère. »

Erreur, ou mauvaise foi. La députation de la Gruyère a appuyé et voté les lois ou propositions quelconques toutes les fois qu'elle estimait que l'intérêt du pays y aurait avantage. Il est vrai qu'à plusieurs occasions nos députés ont combattu des projets du gouvernement qu'ils envisageaient comme contraires à la bonne administration du canton. C'est ce que l'Ami appelle faire une opposition systématique. Non, la députation de la Gruyère n'est pas inféodée au mot d'ordre; elle ne croit pas que le peuple lui ait donné sa confiance uniquement pour aller deux ou trois fois par année faire ses dévotions au gouvernement et admirer les actes du Conseil d'Etat. Elle conservera son libre arbitre, dut l'Ami du Peuple le qualifier d'opposition systématique.

Puis l'Ami continue: « ils (les députés de la Gruyère) se lèvent comme un seul homme contre

— Qu'est-ce que ces cloches? dit Henri; c'est peut-être un incendie...

— Ce n'est rien, ne vous alarmez pas, dit le bon curé; dans nos campagnes, on a l'habitude de sonner pendant les orages; mais c'est une pratique dangereuse et ici je ne le permets pas. Tant que nos cloches restent muettes, il ne se passe rien d'extraordinaire.

— Il avait à peine fini de parler qu'un coup de tonnerre plus fort et plus bref que tous les autres secoua la maison et fit vibrer les vitres; chacun se trouva debout; Julia saisit la main du jeune sergent et lui dit d'une voix éteinte:

— Nous sommes perdus, la maison est fondroyée!
Un instant après, une des cloches de Vuadens entra en branle et l'on entendit dans le village des clameurs aiguës, mais indistinctes, mêlées à des galops de chevaux.

— Ah! mon Dieu, voilà le tocsin, dit le curé en se signant, c'est un incendie dans un village voisin, puisqu'on ne sonne qu'une cloche. Je vais en haut voir ce qui se passe.

— Monsieur l'encoura, dit une voix au dehors, i bowlé de la pâ dé Sales, la pompa va émoda. *)

— Ivé, i vé tot dré **) répondit le curé par le guichet. Messieurs, dit-il, mon devoir m'oblige à vous quitter pour accompagner la pompe; mon sacristain me dit qu'un incendie vient d'éclater dans la direction de Sales.

— Comment, dit le docteur Sandoz, sortir par ce déluge et cette tempête? Il fait un temps affreux.

— Eh oui, je l'ai fait maintes fois; je ne m'expose pas plus que mes braves paysans.

— Je vais avec vous, dit Henri, en courant mettre son chapeau.

*) M. le curé, il y a du feu du côté de Sales; la pompe va partir.

**) Je vais à l'instant.

les projets dont pourrait bénéficier un autre district, surtout si ce district est en grande majorité conservateur.»

Quelle mauvaise foi! comme cela est empreint de l'esprit de coterie qui vous anime. Mais soyez certain que cet esprit n'inspirera jamais les populations de la Gruyère, ni les députés qui les représentent au sein du Grand Conseil. Ces derniers savent bien qu'en portant devant la première autorité du pays des disputes basées sur de mesquines rivalités de districts, l'intérêt général s'en ressentira. Vos injustes provocations ne serviront qu'à les raffermir dans leur ligne de conduite et à les éloigner de la politique de haine et de division que vous cherchez à faire triompher.

La députation des autres districts n'entendra pas non plus votre appel aux repréailles, appel que du reste rien ne justifie. Car il est absolument faux que nos représentants au Grand Conseil votent comme un seul homme contre les projets qui favoriseraient spécialement certains districts. C'est ainsi qu'ils ont voté en rangs serrés (moins MM. Schwartz et Grandjean que vous revendiquez pour votre parti) la construction des ports d'Estavayer et de Morat; c'est ainsi qu'ils ont voté la route de Schiffenen; c'est ainsi encore qu'ils ont voté en faveur de la Veveyse la route de la Rougève, aussi bien qu'ils n'ont pas marchandé à la Glâne et à la Veveyse les dépenses qu'entraînerait l'établissement d'une voie de communication demandée depuis Châtel-St-Denis à Romont.

Que reste-t-il des accusations de l'Ami? — La preuve que la presse officielle ne se familiarisera pas de sitôt avec l'amour de la vérité.

Dans la mémorable séance relative à l'achat de Drognens, la députation de la Gruyère, dans son vote unanime pour le rejet de cette funeste opération, n'a eu ni objectif politique, ni aucune arrière-pensée vis-à-vis de ses concitoyens de la Glâne, elle n'a obéi à aucune considération étrangère, son seul mobile a été le devoir que lui dictait son serment: la

— Non, dit Julia, ne va pas; si ces messieurs partent, nous resterons toutes seules.

— N'as-tu pas ton grand cousin pour veiller sur tes destinées?

— Je ne bouge pas d'ici à moins d'y être forcé, dit le docteur; je reste avec vous; quant à toi, Henri, tout ce que je te permets, c'est d'aller voir partir la pompe, rien de plus.

— Voilà une idée, dit l'artiste, il y aura des motifs; venez-vous, dit-il au philologue.

Quelques instants après, Henri rentra ruisselant.

— Comme te voilà fait, lui dit son père, tu es mouillé comme un rat; pourquoi n'as-tu pas pris un parapluie?

— Ah! bien oui, va tenir un parapluie par ce vent.

— Rien ne t'obligeait à sortir.

— Mais, papa, il faut voir le village, tous ces gros paysans, ces armaillis si calmes d'ordinaire, accourant pleins d'ardeur sous des torrents de pluie, les uns à pied, les autres au galop sur leurs grands chevaux, s'attendant à la pompe ou se juchant dessus partout où l'on peut mettre un pied, et s'en allant à travers la nuit pour se faire rincer jusqu'au matin; tout cela éclairé par des torches de résine, la lueur des éclairs ou le reflet rouge de l'incendie.

— Et M. le curé?

— Il est sur la pompe, au milieu d'une grappe d'hommes accrochés au balancier.

— Pauvre ami, dit le docteur en se levant, je vais voir si l'orage est près de finir.

Henri s'approcha de Julia; elle était assise sur un canapé, entourée de ses jeunes compagnes qui s'étaient endormies, la tête appuyée sur ses épaules et sur ses genoux; ses yeux étaient gonflés et des larmes coulaient sur son visage.

— Qu'as-tu? lui dit-il, tu pleures?

— Je pense à maman, à mon oiseau, à papa que je ne reverrai peut-être plus. Mon Dieu, mon Dieu, qu'allons-nous devenir?

défense des intérêts du peuple fribourgeois, elle n'y a pas failli et n'y faillira pas, n'en déplaie aux politiciens dont les *habiles* combinaisons peuvent être dérivées par la libre expression de la volonté des mandataires du peuple.

Si l'on veut trouver la vraie cause de cette unanimité qu'on aille la chercher à Marsens, dont la funeste administration, surtout dans les temps passés, est devenue légendaire dans la Gruyère, M. Théraulaz devrait le savoir!

Nous comprenons parfaitement le mécontentement des journaux qui sont les organes particuliers de ceux ou de celui qui avaient emmanché cette misérable affaire et qui voulaient jeter le canton dans une véritable aventure financière, mais il nous semble qu'il eut été plus sage de leur part de garder de « Conrart le silence prudent » et surtout de s'abstenir d'insultes et d'insinuations.

Nous rappellerons pour terminer à nos grands politiciens qu'il faut quelquefois compter avec le peuple et l'opinion publique et que *l'importance que l'on a ne vaut jamais celle que l'on se donne: d'un pouvoir pygmée naît un orgueil géant.*

CONFÉDÉRATION

La session de l'Assemblée fédérale a été déclarée close.

Le Conseil fédéral, pour favoriser la ligne du Gothard, a exigé que la compagnie de la Suisse-Occidentale résilie la convention passée avec celle du Paris-Lyon-Méditerranée et du Central-Suisse au sujet d'un tarif commun. Nous ne comprenons pas quel intérêt le Conseil fédéral peut avoir à causer un si grand préjudice à la compagnie de la S.-O. et par là à toute la Suisse romande et cela seulement pour faire plaisir à nos rapaces voisins d'Outre-Rhin. Espérons que le Conseil fédéral devant les énergiques protestations qui s'élèvent dans toute la Suisse romande, reviendra de sa décision et qu'il n'attendra pas que la France prenne des mesures défensives, promptes et énergiques.

CANTONS

Berne. — Les dommages occasionnés par le fehn s'élèvent pour Grindelwald à 294,277 fr., pour Lauterbrunnen à 88,700 fr., et pour Adelboden 24,350 fr., soit en tout à 407,327 fr.

M. Bürki, beau-frère du colonel Ott et directeur de la banque d'escompte à Interlaken, a pris la fuite.

La consternation est générale dans l'Oberland. L'émotion grandit, la caisse a été fermée, les actions sont descendues à la valeur de chiffons de papier. Le conseil communal d'Aarmühle et le conseil d'administration de la banque ont siégé presque en permanence; il est des communes qui se trouvent appauvries de fortes sommes. Ce fait est d'autant plus grave pour cette localité que la crise de l'année avait plus fortement éprouvé les grands hôtels d'étrangers.

Bürki a été arrêté à Alexandrie par les bons offices de la légation d'Allemagne. Quoiqu'il n'existe pas de traité d'extradition, on croit que Bürki sera livré.

Zurich. — Un étudiant, fils de l'ancien député au Conseil national, Bürli, s'étant penché hors du

Et elle éclata en sanglots.

Henri Sandoz était un collégien rompu à toutes les pratiques des écoles, expert en fait de niches à l'adresse de ses camarades ou de ses professeurs, habile à saisir les ridicules, à imiter toutes sortes de personnages grotesques; il remplissait avec l'aplomb d'un vétéran les fonctions de sergent-major dans sa compagnie, mais en face de cette douleur de jeune fille, il restait positivement muet. Tous ses souvenirs classiques, toutes ses lectures des chefs-d'œuvre de la littérature française, au lieu de lui venir en aide lui embrouillaient la cervelle; il aurait pu consoler Andromaque, Iphigénie, Didon, Ximène, Bérénice, il avait pour cela des tirades toutes prêtes, mais le désespoir de Julia, les larmes qui ruisselaient sur son beau visage, le prenaient au dépourvu. Ne sachant que faire, il lui prit la main et se mit à pleurer, pendant que le cousin Manfred continuait à pousser des ronflements qui luttaient de sonorité avec les roulements du tonnerre.

Un coup de sonnette les fit tressaillir; on ouvrit une fenêtre et ils entendirent une voix forte crier devant la maison:

— Ouvrez, c'est un collègue, ouvrez vite, il y a du mal.

Henri se précipite dans l'escalier en même temps que son père et Angélique; on ouvre, un homme sec, à l'œil vif, apparaît sur le seuil; il est vêtu d'une soutane souillée de boue, son chapeau, tout défoncé, est couvert de terre; il s'appuie sur son parapluie cassé et s'essuie le front avec son mouchoir taché de sang.

— Entrez, qui êtes-vous, êtes-vous blessé?

— Je suis le vicaire de Charmey; il m'est arrivé un accident, je n'en puis dire davantage; mon ami, le curé, n'est pas ici?

— Il est parti avec la pompe pour porter du secours.

On s'empresse autour de lui, on examine ses blessures, on les lave, on les panse, on nettoie ses habits, on lui fait prendre des

train, a heurté contre un poteau télégraphique et a été écrasé vendredi soir, 22 c., par un train près de Horgen.

— La fille Auguste Lehmann, qui a assassiné sa maîtresse, la femme du pasteur de Glattfelden, vient d'être condamnée à la prison à perpétuité.

Schwytz. — Ces jours passés, on a placé de grosses pierres sur la voie du chemin de fer du Gothard, entre Rothkreuz et Immensee. Cette action criminelle a été commise peu de minutes avant le passage d'un train. Par un heureux hasard, le mécanicien s'aperçut à temps du danger et réussit à arrêter la machine à quelques mètres seulement de l'obstacle.

Uri. — Le gouvernement propose l'établissement d'un impôt progressif modéré en vue de l'amortissement de la dette cantonale, qui atteint fr. 1,393,597.

Tessin. — La première liste des dons d'honneur pour le Tir fédéral de Lugano s'élève à fr. 21,280.

Vaud. — Le préfet du district d'Orbe annonce au Conseil d'Etat que l'Orbe déborde aux Granges, que la Colonie est menacée et qu'il a fait quitter les habitants de la Colonie.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, un épouvantable incendie a éclaté au village du Lieu (vallée de Joux); le feu a pris à la boulangerie et a détruit onze maisons, il n'y a pas eu d'accidents de personnes à déplorer.

CANTON DE FRIBOURG

Route Bulle-Boltigen.

Séance du Grand Conseil du 2 décembre 1882.

Présidence de Monsieur Wuilleret, Président.

(Suite et fin.)

M. le défenseur présentera quelques observations avant la clôture du débat. M. Repond demande que les intérêts ne figurent pas dans le solde du compte, si l'on veut obtenir des allègements, il ne faut pas porter la question sur ce terrain parce qu'elle est réglée par un décret et qu'on ne doit pas en revenir. Personne n'a réclamé durant la construction; si les devis ont été dépassés, c'est qu'on a construit dans des conditions bien plus avantageuses. Les charges antérieures des communes étaient plus fortes, elles devaient presque chaque année reconstruire leurs chemins emportés par la Jogne et il a fallu mettre la nouvelle route à l'abri des inondations. A cette époque, l'Etat empruntait lui-même et à des conditions plus onéreuses que le 4 1/2 p. %. L'intérêt de l'intérêt est peu considérable et il est une juste compensation de ce taux du 4 1/2 p. %. Cependant, on pourra le réduire lorsqu'on négociera avec les communes pour la création du titre. Abandonner tout intérêt serait revenir en arrière pour la première fois et il faudrait alors revenir en arrière sur une foule d'autres questions. Il ne se refuse pas à alléger la position des communes pour l'avenir, mais le décret de 1872 doit rester debout et intact.

M. Jaquet. M. Théraulaz prétend qu'en 1872 les communes ont sollicité des termes, les délégués, réunis à Bulle, ont affirmé n'avoir jamais rien demandé. Il n'a nullement voulu reprocher à la Glâne ce qui a été fait en sa faveur et s'est borné à constater un fait, mais sans récrimination aucune. Les charges qui résulteraient de la réduction de l'intérêt sont minimes pour l'Etat et écrasantes pour les communes. Il ne peut pas adopter la proposition de M. Robadey, mais

rafraîchissements. Le docteur passe en revue ses membres et ses organes essentiels sans trouver de lésions graves. Ce n'est qu'au bout d'un moment qu'il est en état de parler; ce qui le préoccupe surtout, c'est une contusion reçue près de la tempe et qui se tuméfie à vue d'œil; il consulte à chaque instant le miroir:

— Que dira-t-on en voyant cette bosse? dit-il, je n'oserais pas me montrer de longtemps.

— Tranquillisez-vous, dit le docteur avec calme, nous avons heureusement ici de l'eau très fraîche et de la teinture d'arnica; une lame de couteau un peu large fera le reste. Angélique, allez chercher une carafe d'eau à la source du forgeron. De l'eau à sept degrés centigrades toute l'année; croyez-vous que nous en serions fiers si nous l'avions à Neuchâtel!

Enfin le vicaire commença son récit, entrecoupé d'exclamations chaque fois qu'il regardait dans le miroir. Il revenait de Semsales, et se trouvait près de Vaulruz au moment où l'orage éclatait; il prit à travers champs pour arriver plus vite à la cure où il comptait s'arrêter; mais, arrivé au Maupas, la pluie devint si forte qu'il jugea prudent de s'abriter sous l'avant-toit d'une maison qu'il entrevoyait dans les ténèbres à la lueur des éclairs. Au moment où il s'avancait, le sol manqua tout à coup sous ses pieds, et il tomba dans une excavation profonde dont il ne put deviner la nature. Le choc fut si violent qu'il s'évanouit.

— Je sais, je sais, dit Angélique; c'est la maison de Sulpice Genoud; elle est en réparation et justement on a creusé les fondements d'un mur ces jours derniers.

— Quand Sulpice Genoud creuse des fossés à quelques pas de la route cantonale, dit le vicaire avec véhémence, il pourrait bien y mettre une palissade ou une lanterne pour la nuit.

— Oh! dans les villages, dit Angélique, on ne fait pas tant de compliments.

(A suivre.)

il se plaît à reconnaître qu'il a cédé à la voix de l'équité, il l'en remercie et espère que cette voix sera entendue par d'autres députés encore.

M. J. Glasson fait partie depuis longtemps de l'administration communale de Bulle et il peut affirmer que celle-ci n'a jamais rien demandé. Les communes croyaient tout payer en dix ans, soit fr. 100,000; M. Théraulaz fait donc erreur. Les communes sont très équitables en consentant à acquitter leur quote-part de l'excédent de dépenses et en refusant de tenir compte des intérêts. Il remercie M. Robadey de sa proposition conciliatrice.

M. Gillard ne voit pas comment en adoptant la proposition Repond, on reviendrait sur le décret de 1872, mais si on avait eu toujours autant de respect pour ce décret, on aurait obtenu ou leur consentement exprès ou un refus, si on se trouve dans la situation actuelle, c'est parce qu'on ne s'est pas conformé au décret. Il ne voit pas de précédent dangereux. Si l'on réclame, c'est parce que les excédents sur les devis sont trop considérables et pour éviter une ruine complète des communes qui ne peuvent pas longtemps faire face à de pareilles dépenses. Il est évident que la route est utile aux communes, on ne l'a pas construite pour ne point s'en servir, mais la plus part n'ont pu l'utiliser que grâce à des raccordements coûteux.

M. Richoz ne peut pas, au point de vue légal, voter la proposition Repond, mais si les communes sont trop chargées, elles peuvent demander des subsides.

M. Théraulaz. Si l'on a changé de système en 1874, les communes doivent l'avoir demandé ou du moins ont elles été d'accord, puisque leurs représentants au Grand Conseil n'ont pas réclamé. Les pétitionnaires se placent sur un mauvais terrain, et aussi longtemps qu'ils y resteront, ils obligeront l'administration à refuser. M. Glasson, lui, paraît le sentir puisqu'il réduit déjà ses prétentions à la remise des intérêts de l'excédent de la dépense.

M. Python était, dans le principe, d'avis de faire la remise des intérêts, mais il s'y refuse maintenant par raison d'équité et il veut maintenir intact le décret de 1872. On se plaint de ce que les devis ont été dépassés, mais rien n'est menteur comme un devis. On fait un tableau sombre de la situation de ces communes; il en connaît une foule d'autres, où l'on paie beaucoup plus d'impôts et qui n'ont pas pu contracter d'emprunt à un taux aussi avantageux; c'est pour maintenir l'égalité entre tous qu'il votera le projet.

M. Repond a toujours contesté le dû des intérêts; mais il a déclaré vouloir rester sur le terrain de l'équité. Il faut se placer au point de vue nouveau de l'excédent de dépenses; il n'y a pas eu de prêt fait aux communes, elles ont ignoré jusqu'à dernièrement ce qui leur était réclamé et on ne pourra jamais prouver qu'elles doivent un intérêt quelconque; c'est pour cela qu'il faut se placer sur le terrain de l'équité. On ne posera point d'antécédent dangereux, parce qu'une telle situation ne se présentera plus et même si elle se présentait, il serait juste de lui appliquer les mêmes normes.

M. le défenseur maintient la nécessité de s'en tenir au décret que le Conseil d'Etat applique dans sa compétence absolue en établissant les comptes, il ne peut donc accepter l'amendement Théraulaz qu'à titre de recommandation. Une fois les comptes réglés si les communes sont trop obérées, elles pourront demander des subsides.

M. Théraulaz consentant à n'envisager sa proposition que comme un vœu adressé à l'administration et personne ne la combattant, elle est adoptée dans cette forme. Eventuellement, l'art. 1, amendé par M. Robadey, est adopté par 45 voix contre 14 qui se prononcent pour l'amendement Repond, puis le projet est définitivement adopté par 42 voix contre 31 qui votent la proposition Robadey.

Un nouveau cas de surlangue est signalé à Bossonens dans la Veveysse.

Un Fribourgeois, M. D. Willemin, directeur de fabrique à Rebstein (St-Gall) signale la broderie mécanique comme une industrie qu'il serait facile et profitable d'introduire à Fribourg. Avec une force motrice de 7 chevaux, ou pourrait aisément faire marcher une fabrique comptant vingt machines et on trouverait à St-Gall des négociants qui se chargeraient de prendre toute la marchandise fabriquée.

GRUYÈRE

Une question au Conseil d'Etat.

Pourquoi un instituteur d'opinions indépendantes ne peut-il remplir les fonctions de greffier de justice de paix, alors qu'un autre régent libertard est confirmé comme greffier? — Une réponse, s'il vous plaît.

M. I. trepre manch ment pour u danger

Pou l'église respect soumiss du hau

Il y vallée reçut s foncé souffra

Mar nomme On se vallée de cou Les d amusés mesur

fort; il vivres maine, dû dep firmam moitié.

Malgré jeune e quel aussitô rades i assis s fératio le sépa çoit les

L'ac reur g défensio que rep B, aur condam force, s Le défé son clié

Le t à une a le plaig

Fra en prin mander de la m million quelq autre f texte à

Allé interron long du kilomè

Ang tican d mêmes cepté.

— U ment ir dats on Limerik

Bel répondu Arma dannés Ils se

La m distingu nence le

Nous pos de l les plus complet

Dans çais, s'o tait sur pêcher mort soi

qu'il a cédé à la voix de l'espérance que cette voix sera putés encore.

depuis longtemps de l'ad-Bulle et il peut affirmer demandé. Les communes six ans, soit fr. 100,000; M. r. Les communes sont très à acquitter leur quote-part et en refusant de tenir remercie M. Robadey de sa

comment en adoptant la viendrait sur le décret de toujours autant de respect obtenu ou leur consentement se trouve dans la situation ne s'est pas conformé au précédent dangereux. Si l'on les excédents sur les devis pour éviter une ruine comme peuvent pas longtemps pensés. Il est évident que munes, on ne l'a pas con-servir, mais la plus part grâce à des raccordements

au point de vue légal, voter si les communes sont trop mander des subsides. a changé de système en t l'avoir demandé ou du d, puisque leurs représen-t pas réclamé. Les péti-n mauvais terrain, et aussi ils obligeront l'adminis-tr, lui, paraît le sentir puis-tions à la remise des inté-pense.

en principe, d'avis de faire si il s'y refuse maintenant ut maintenir intact le dé-t de ce que les devis ont menteur comme un devis. de la situation de ces com-ule d'autres, où l'on paie ni n'ont pas pu contracter i avantages; c'est pour as qu'il votera le projet. ontsté le dû des intérêts; ster sur le terrain de l'é-point de vue nouveau de n'y a pas eu de prêt fait oré jusqu'à dernièrement on ne pourra jamais prou-ét quelconque; c'est pour le terrain de l'équité. On t dangereux, parce qu'une era plus et même si elle le lui appliquer les mêmes

la nécessité de s'en tenir tat applique dans sa com-t les comptes, il ne peut Théraulaz qu'à titre de les comptes réglés si les elles pourront demander

à n'envisager sa proposi-essé à l'administration et elle est adoptée dans cette t. 1, amendé par M. Ro-x contre 14 qui se pro-Repond, puis le projet ar 42 voix contre 31 qui y.

gué est signalé à Bosso-uillemin, directeur de fa-signale la broderie mé-qu'il serait facile et pro-rg. Avec une force mo-rait aisément faire mar-vingt machines et on gociants qui se charge-archandise fabriquée.

RE
Conseil d'Etat.
opinions indépendantes ns de greffier de justice égent libertard est con-e réponse, s'il vous plaît.

M. le rév. curé de La Tour ayant autorisé un en-trepeneur à faire quelques travaux urgents le di-manche, le *Fribourgeois* « se demande s'il y a vrai-ment urgence d'enfreindre ainsi la loi de dimanche pour une entreprise privée où il n'y a rien qui soit en danger ni qui presse. »

Pour un rédacteur chrétien et catholique, soumis à l'église romaine, au pape, à notre évêque vénéré et au respectable clergé, c'est faire preuve de bien peu de soumission que de critiquer une autorisation donnée du haut de la chaire.

Il y a une dizaine de jours deux habitants de la vallée de la Jagne s'étant pris de querelle, l'un deux reçut sur la tête un coup de bouteille qui lui a en-foncé le crâne. Il est mort après quelques jours de souffrance.

Chronique judiciaire.

Mardi dernier, le tribunal de la Gruyère a jugé le nommé A. B., prévenu de lésions corporelles graves. On se souvient que A. B., ouvrier bûcheron dans la vallée de l'Hongrin, a dans une rixe porté deux coups de couteau dans la région du cou à son camarade G. Les débats ont démontré que ces ouvriers se sont amusés une partie de la journée et qu'ils ont fini par mesurer leur force en tirant au doigt. B. a été le plus fort; il se disposait à quitter l'établissement avec les vivres nécessaires à sa nourriture pendant la se-maine, lorsque G. lui réclama un montant de fr. 3. 70, dû depuis longtemps. B. reconnut la dette tout en af-firmant qu'un de ses camarades présent en devait la moitié. Ce dernier ne contesta pas son obligation. Malgré cela les parties en viennent aux gros mots. Le jeune G. administre à son adversaire un soufflet au-quel il est répondu par une bordée d'injures suivies aussitôt d'une attaque qui a terrassé B. Les cama-rades interviennent et empêchent une rixe. Mais B. assis sur un canapé, continue ses injures et ses vociférations. D'un bond, G. franchit la table et le lit qui le sépare de son ennemi; c'est à ce moment qu'il re-çoit les deux coups de couteau dont on a parlé.

L'accusation est présentée par M. Perrier, procu-reur général. M. l'avocat Gillard est au banc de la défense. L'honorable représentant de la partie publi-que repousse l'idée d'une provocation violente dont B. aurait été l'objet. Il conclut à ce que celui-ci soit condamné à deux années de réclusion à la maison de force, ainsi qu'à payer à G. une indemnité de fr. 500. Le défenseur de l'accusé au contraire démontre que son client a été violemment provoqué.

Le tribunal a admis la provocation et condamné B. à une année de réclusion. L'indemnité réclamée par le plaignant a été réduite à fr. 300.

ÉTRANGER

France. — L'expédition du Tonkin a été admise en principe. Il reste à fixer l'étendue du crédit à de-mander et le chiffre d'hommes à envoyer. Le ministre de la marine prétend qu'il faut 3,000 hommes et 9 millions de francs. Tout cela, soit disant, pour chasser quelques pirates. Une fois ce sont des Kroumirs, une autre fois ce sont des arabistes qui servent de pré-texte à l'annexion du pays convoité.

Allemagne. — A la suite de pluies presque in-terrompues, de nouvelles inondations ont eu lieu le long du Rhin. Sur le tronçon de Kehl à Kork, trois kilomètres sont sous l'eau.

Angleterre. — L'Angleterre a proposé au Vati-can de nommer un agent diplomatique dans les mêmes conditions que la Russie, le pape aurait accepté.

— Une rixe a eu lieu à Canterbury entre un régi-ment irlandais et un régiment anglais. Plusieurs sol-dats ont été blessés. Une autre rixe s'est produite à Limerick entre les soldats et les bourgeois.

Belgique. — Dans l'affaire de Peltzer, le jury a répondu oui sur toutes les questions.

Armand et Léon Peltzer sont en conséquence con-damnés à la peine de mort.

Ils se sont pourvus en cassation.

S. E. le Cardinal Donnet.

La mort vient de frapper l'un des membres les plus distingués de l'église catholique de France. Son Emi-nence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

Nous croyons devoir intéresser nos lecteurs, à propos de l'illustre prélat, en racontant l'un des épisodes les plus émouvants de sa vie et dont l'authenticité est complète.

Dans sa séance du 27 février 1866, le Sénat fran-çais, s'occupant d'une loi sur les inhumations, discu-tait sur les meilleures mesures à prendre pour em-pêcher les enterrements précipités et avant que la mort soit bien certaine.

Les cas de mort apparente, qui donnent lieu aux effrayantes inhumations de vivants que l'on prend pour des morts, ne sont que trop fréquents, ce qui a été du reste constaté surtout dans les fouilles et ex-humations opérées dans les anciens cimetières.

Dans cette mémorable séance du Sénat, S. E. Mgr le cardinal Donnet, pour s'exprimer avec une élo-quence peu commune, n'a eu qu'à raconter sa propre histoire, car il est revenu lui-même des ombres de la mort, pendant que se faisaient entendre le glas fu-nèbre, les graves accents du *De profundis*, et tous les apprêts de la sépulture. Il s'est exprimé ainsi :

« J'ai acquis la conviction, par des faits incontes-tables, que les victimes des inhumations précipitées sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne le pense communément. Or, y a-t-il rien de plus terrible que de mourir en imputant sa mort au peu de vigilance et à l'imprévoyante préoccupation de ceux que l'on appelle, quelques heures auparavant, des plus doux noms qu'on puisse donner ici-bas ? »

« J'ai, pour ma part, empêché deux inhumations de vivants dans un village que j'ai desservi au début de ma carrière pastorale. Le premier était un vieil-lard, qui vécut douze heures de plus que ne l'avait permis le billet délivré par l'officier de l'état civil; le second revint tout à fait à la vie.

« Plus tard, c'était à Bordeaux, une fille unique achevait ce que l'on croyait être son agonie; elle avait toutes les apparences de la mort; et la garde s'ap-prêtait à couvrir son visage... Devenue épouse et mère, elle fait encore aujourd'hui le bonheur de deux familles.

Une autre fois, en 1826, un jeune prêtre, étant en chaire, tombe subitement, et fut déclaré mort par le médecin qui l'examina. Il entendit le glas funèbre, le *De profundis* récité auprès de son lit, et tous les pré-paratifs de son enterrement, sans pouvoir remuer ni proférer un seul mot. Un hasard providentiel le fit sortir à temps de son engourdissement. Aujourd'hui devenu le cardinal Donnet, il vient demander aux dé-positaires du pouvoir non-seulement de veiller à ce que les prescriptions légales qui regardent les inhu-mations soient strictement observées, mais à en for-muler de nouvelles pour prévenir d'irréparables mal-heurs! »

CAUSERIE AGRICOLE.

Comme quoi il faut rendre à la terre ce qu'elle nous prête.

Même temps, même bise, même neige que la veille, temps à courir le sanglier, bise à fendre des pierres, neige à prendre les moineaux et les verdiers par douzaines avec de vieilles portes et du menu grain.

— A la bonne heure, commença M. Mathieu, voici une saison qui s'annonce bien. Dix-huit pouces de couverture blanche sur nos emblaves, douze degrés de froid là-dessus; s'il ne vient point de contre-temps mal à propos, les insectes auront fort à souffrir cet hiver. Les musaraignes boiront plus qu'à leur soif au moment du dégel, les taupes et les mulots aussi, sans compter des centaines d'autres bêtes qui logent sous terre. vivent dessus et font plus de mal que de bien où elles passent.

— Et notez encore, M. Mathieu, fit observer Jean-Pierre, que la gelée divise le sol et défait les mottes, et que les mottes ainsi défaites rehaussent les ra-racines des plantes déchaussées. Et notez, d'autre part, que neige qui dure empêche le sol de se refroidir et vaut une toute petite fumure. Quand ça tombe de là-haut, au dire des gens qui s'y entendent, ça fait dans l'air l'effet des blancs d'œufs dans le vin. Les flocons, qui descendent serrés, ramassent toutes sortes de choses mal-propres, et vous savez que l'on peut, en fait de culture, dire, touchant les choses mal-propres, ce que l'on dit en médecine, touchant les amers: Mauvais à la bouche, mais bon au corps.

— C'est vrai, Jean-Pierre, répondit M. Mathieu; mais tâchons de ne pas aller plus vite que le violon et de mettre un peu d'ordre dans notre enseignement. Avant-hier et hier, nous avons vu que, pour être en-ensemencés, les terrains avaient besoin de tels ou tels ingrédients, et aussi d'un bon labourage et d'un bon assainissement dans certains cas. Maintenant, supposons que les terrains en question n'aient jamais été ensemencés de main d'homme et qu'il n'ait poussé là-dessus, de toute éternité, que de mauvaises herbes verdoyant en mai, portant graines en juillet, mourant en automne et pourrissant en hiver, nous n'aurons pas la peine d'aller chercher midi à quatorze heures pour les mettre en culture. Nous les défonceurons, les défriche-rons, les labourerons, les ensemencerons. Et puis, avec un coup de herse pour recouvrir la graine et un tour de rouleau pour tasser un peu la terre, s'il en est besoin, la besogne sera finie. L'air et le soleil aidant, la graine germera, l'herbe poudra, la fleur passera en sa saison, et le moment venu, nous y mettrons la faul-cille ou la faux.

Jusqu'ici, tout va bien, continua M. Mathieu; mais les années d'après, en serons-nous quittes à si bon marché avec les mêmes terrains? Assurément non. Pour nourrir la paille et le grain, que nous aurons fauché, moissonné, mis en meules ou mis en grange, le sol aura fait des frais; il aura donné de ses ri-ches, diminué ses provisions; il se sera appauvri tant soit peu. Autrefois, ce que le sol prêtait aux mauvaises herbes poussant sans culture, les mauvaises herbes le lui rendaient en pourrissant sur lui; ou bien, si les troupeaux y paissaient, ils ne s'en retournaient pas à l'étable sans rendre à la terre, sous forme d'u-rine et d'excréments, ce qu'ils lui avaient enlevé sous forme d'herbe. Le cultivateur ne récoltait rien, n'em-portait rien; mais une fois que la charrue a défriché, c'est une autre affaire. Le cultivateur, qui emporte les gerbes, emporte nécessairement une partie des vivres qui se trouvaient dans le sol; et s'il continue ainsi plusieurs années de suite, le garde-manger s'é-puise, le sol se ruine petit à petit, et un jour vient où il n'a plus de quoi nourrir la semence qu'on lui confie. La terre ne donne pas, elle prête. Si vous ne lui ren-dez pas les vivres qu'elle avance pour la nourriture des plantes, tant pis pour elle et tant pis pour vous: vous devenez misérables tous deux et vous ruinez du même coup. (A suivre.)

VARIÉTÉS

Linguet, célèbre avocat et pamphlétaire français, ayant été mis à la Bastille, vit entrer un matin dans sa chambre un grand homme pâle et sec, qui lui donna quelque frayeur. Il lui demanda qui il était: « Monsieur, je suis le barbier de la Bastille. — Par-bleu, mon ami, vous auriez bien dû la raser! »

Un curé faisait un sermon sur les peines de l'enfer. Tout son auditoire fondait en larmes. Un gros rustre qui était appuyé contre un pilier de l'église était le seul qui ne pleurât pas. Le curé lui demanda: « Pour-quoi ne pleures-tu pas comme les autres? — Moi, répondit le paysan, je ne suis pas de la paroisse. »

On s'entretenait dans l'antichambre d'un tribunal de la mort subite d'un huissier. Ce pauvre homme, dit quelqu'un, il paraît qu'en sortant du café le froid l'a saisi. — On voit bien que vous ne le connaissiez pas, répondit un autre, c'est plutôt lui qui aura saisi le froid.

Connaissances utiles.

Gestation des vaches.

M. Villeroy prétend qu'on peut reconnaître d'une manière à peu près certaine si une vache ou une génisse est pleine.

Pour les vaches, on trait un peu de lait qu'on laisse ensuite tomber goutte à goutte dans un verre d'eau. Si les gouttes se précipitent au fond du verre, c'est un signe que la vache porte. Si, au contraire, elles se divisent à la surface de l'eau en formant des nuages, c'est que la vache ne porte pas.

Pour les génisses, on trait dans la main quelques gouttes de lait. S'il est épais et gluant, la génisse porte; s'il est maigre et liquide, elle ne porte pas.

Contre la diarrhée des porcs.

Si les porcs sont jeunes, mettez deux grammes de sulfate de fer dans leur boisson par jour; s'ils sont âgés, donnez leur à manger des tourteaux de lin.

Avis officiels.

Discussions des biens de la succession répudiée de François Vuichard, dit à la Riolaz, décédé à Massonnens. Inscriptions au greffe de Châtel-St-Denis jusqu'au 12 février 1883.

Des biens de Paul Gerstner, à Fribourg. Inscriptions au greffe du tribunal de la Sarine jusqu'au 12 février prochain.

Assemblée de créanciers. Ceux de Pierre Musy, ancien huis-sier, à Dompierre, le 2 janvier 1883, à 8 h. avant midi, à l'Hôtel-de-Ville, à Estavayer, pour se prononcer sur réclamation de la maison Clot, Jeune et Cie.

Ceux d'Henri Schmied, à Estavayer, le 13 janvier 1883, à 9 h. avant midi, à l'Hôtel-de-Ville, à Estavayer, pour collocations.

Ceux de Lydie Panhard, née Robin, femme d'Auguste, le 13 janvier 1883, à 2 h. après midi, maison judiciaire, à Fri-bourg, pour collocations.

Mercuriale du marché de Bulle

du 28 décembre 1882.

	F.	C.	F.	C.
Froment le sac de 150 litres	28	à	30	—
Messel " " "	—	à	—	—
Seigle " " "	20	à	—	—
Epeautre " " "	—	à	—	—
Orge " " "	19	à	—	—
Avoine " " "	13	50	à	15
Pommes de terre le décalitre	—	95	à	1
Fromages, gras le kilo	1	30	à	1
" maigre " "	—	90	à	1
Beurre " "	2	60	à	2
Oeufs la douzaine	1	20	à	1

Pour la rédaction: C. GILLARD.

Banque A. GLASSON & Co

Rue de Romont 268, Fribourg (Suisse).
Agence à Bulle chez M. Pierre Favre, notaire.

Dépôts d'argent.
 Remboursables à 2 ans 4 3/4 % l'an.
 » à 1 an 4 1/2 % l'an.
 » à vue 4 % l'an.

Escompte, change et recouvrements. — Comptes courants. Fournitures de chèques et lettres de crédit. — Achat et vente de titres. — Souscriptions et ordres divers. — Encaissements de coupons. — Tenues de rentiers. — Régie d'immeubles, etc. (H 871 F)

Les bureaux sont ouverts dès le 1^{er} Décembre 1882. [130]

En vente à l'Imprimerie de „La Gruyère“:

SCÈNES

DE LA

Vie champêtre

par P. SCIOBÉRET.

QUATRE NOUVELLES

précédées d'une notice biographique sur l'auteur,
 par C. AYER, professeur.

1 vol. in-12°. — Prix, 3 frs.

A l'occasion du Nouvel-an.

Vin Muscat d'Asti, ouvert, à 2 fr. le litre, chez
 P. Brunisholz, au Café du Commerce. [160]

Mises publiques.

M. Alfred feu François Blanc, étudiant, à Fribourg, exposera à vendre en mises publiques, **Lundi, 8 Janvier 1883**, dès 1 heure après-midi, à l'auberge de la **Croix Blanche à Corbières**, les immeubles qu'il possède rière

la **Commune de Corbières**, art. 4 à 8, 11, 12, 19, 20, 421 à 427, 398, 402, lieux dits « Au Vanel », « Chalou », « Tavalet », « La Blanche », « Grand Paquier », « La Plata Bise », « Condémenaz devant ».

Une partie de bois à la « Guignardaz », la **Commune Hauteville**, 1098, 1009, 87, 88, 89, 252 a, 252 b, 253, 254 lieux dits « La Plata », « Es Cavucenes ».

Pour renseignements s'adresser au propriétaire ou au soussigné à Bulle. [159] Alex. Andrey, notaire.

Tuiles invention romaine

même modèle que celles d'Altkirch de la **grande Briquetterie mécanique de ZURICH.**

Industrie nationale. Garantie contre la gelée et les intempéries les plus rigoureuses.

Le grand écoulement de cet article et l'économie de transport en permet la vente à des prix exceptionnellement réduit, chez [23]

Pilloud, près du temple, Fribourg. Gillard, entrepreneur, Bulle. Genoud, Auguste, Châtel-St-Denis. Clarin, entrepreneur, Estavayer.

AVIS

La Société de fromagerie d'Enney exposera en mise publique, **Jeudi, 11 Janvier**, dès les 7 heures du soir, à l'auberge d'Enney, ses **premières fleuries** des Oges et des Longeornets derrières, aux conditions qui seront lues avant les mises. [148] **Le Comité.**

LA FONCIÈRE.

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie. *Place Ventadour à Paris.*

Capital social: **Quarante millions.**

Assurances en cas de décès, mixtes, à terme fixe. Dotation d'enfants. Rentes viagères, etc.

Les assurés ont droit à une participation de 80 % dans les bénéfices de chaque catégorie.

La compagnie est autorisée à opérer dans le canton de Fribourg, elle y a versé le cautionnement exigé par l'Etat.

La compagnie est représentée par (O 1353 L) **M. Favre**, notaire, 132] agent général, à **Bulle.**

Exposition permanente

GENÈVE

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE

Pièces à musique,
Objets d'art. Orchestrions

Billets: 1 franc.

Tirage des lots 15 Janvier 1883.

Adresser les demandes de billets au bureau de l'exposition. — Envoi du prospectus gratis. (H 9701 X) [71]

On demande des agents dépositaires.
1^{er} Lot, Valeur Fr. 10,000.

SACS

Les personnes qui ont des sacs à ciment ou à gyps à rendre à

J. CROTTI, entrepreneur, à Bulle, sont priées de les rapporter d'ici au 20 Janvier prochain. Passé ce terme, les sacs ne seront plus reçus et ils seront facturés. [147]

Avis aux Fromagers et Charentiers.

On demande à acheter pour l'exportation, **fromages gras et demi-gras et sa-lés suisses, jambons, lard et saucissons.** Adresser les offres au Directeur du comptoir international de consignations, rue du parc, 3, Genève. [129]

Mises publiques.

M. Pierre Birbaum, à Avry-devant-Pont, exposera en mises publiques, le **Mercredi, 10 Janvier** prochain, à 9 heures du matin, sous de favorables conditions, 8 vaches portantes ou vélées, 5 taures portantes, 5 génisses de 2 ans, 3 veaux de moins d'un an; une bonne jument, un cheval de 18 mois, une ânesse avec son colier et son char, etc.

Les mises auront lieu à l'auberge du **Lion d'or** à Avry-devant-Pont. [171]

Liquidation.

Dès ce jour, dans le but de faciliter la remise de son fonds de commerce, M^{me} **Koller** née Berthet, en ville, vendra ses chaussures à prix réduits. [170]

On demande

un **dépôt** pour un bon établissement de teinture de vêtements et blanchissage chimique. S'adresser sous les initiales **H 4860 Q** à Haasenstein et Vogler à Bâle. [167]

Vient de paraître chez **L. Vincent**, éditeur, à Lausanne, et chez M. Ackermann à Bulle:

SCÈNES

de la VIE CHAMPÊTRE

par P. SCIOBÉRET.

QUATRE NOUVELLES

précédées d'une notice biographique sur l'auteur, par C. AYER, professeur. 1 vol. in-12°. — Prix, 3 frs.

Auberge

à vendre à Romont. Conditions favorables. S'adresser à **M. A. Reichlen**, à Bulle. [151]

On demande

un **bon ouvrier** boulanger. Entrée immédiate. S'adresser au bureau du Journal qui indiquera. [173]

Scieur

Un maître scieur, muni de bons certificats, désire se placer au plus tôt. S'adresser au bureau du journal. [152]

Vente de bois.

Le **Mardi, 2 Janvier** prochain, la commune de Bulle vendra en mises publiques dans ses forêts, un certain nombre de numéros de **bois secs et abattus.** Rendez-vous des miseurs à la gîte de Trochebello à 9 heures du matin. Bulle, le 21 Décembre 1882.

Le délégué aux forêts,
Alex. François. [146]

Aux Cultivateurs!

La „**Filature de lin Burgdorf**“ à Burgdorf, se recommande pour le filage et tissage à façon du lin, chanvre, et des étoupes. Prix modérés. Cet établissement, par son organisation technique perfectionnée, est à même de produire du bon fil, propre et régulier. Les matières sont filées dans leur longueur naturelle. (H 1935 Y) [70]

Dépôt:

Monsieur **Eugène Wæber** à Bulle.

Denis MAZONI,

gypseur et peintre, à Bulle, met à la disposition du public de magnifiques échantillons de papiers peints. Prix hors de concurrence.

Spécialité de **dorure sur bois** et ensembles en tous genres; prix avantageux, vu la saison d'hiver. [90]

Marbrages et faux-bois.

A vendre.

Avant le Nouvel-an un **bon chien de garde.** S'adresser au bureau du Journal. [156]

Cassée

à l'auberge de la **Croix Blanche à Marsens**, **Samedi le 6 Janvier**, jour des Rois. [164] **Marie Pilloud**, aubergiste.

Cassée

Dimanche, 7 Janvier, à l'auberge de la **Maison de Ville à Vuadens.** [162]

Cassée

à la **Pinte du Tilleul à Echarlens**, **Dimanche le 7 Janvier 1883.** [168]

DANSE

Grande Salle de l'Hôtel des Alpes

Dimanche, 31 Décembre, Lundi, 1 Janvier, dès les 2 heures après-midi,

Bonne musique.

Entrée libre.

Cassée

à l'auberge du **Cheval Blanc** à Vuadens, **lundi, jour de Nouvel-an.**

Tous les amateurs sont cordialement invités. [136]

Cassée

à l'occasion du Nouvel-an, **Musique et danse** au **Maréchal-ferrant à Charmey** Les amateurs sont cordialement invités. [169] **Niquille**, aubergiste.

On offre à vendre

un tas de fumier de chevaux. S'adresser à **Félix Gaudron au Lion d'or** à Bulle. [165]

A vendre

environ 7 à 8000 pieds de **foin et regain** de première qualité à manger sur place. S'adresser à **Joseph Pugin** à Riaz. [163]

A louer

M. **Boniface Aeppli** louerait pour y entrer quand ou voudrait, le rez-de-chaussée de sa maison, comprenant un vaste local pour atelier, trois chambres et une cuisine. Comme dépendances et accessoires cave, part au galetas et au bûcher. [172]

On demande

des creux à purin et fosses d'aisance à vider. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [158]

NOTARIAT.

M. Jos. PERRIN

a ouvert son étude de notaire

à **Châtel-St-Denis**

(ancien Bureau Mossier). [160]

A louer

Un logement avec cave, grenier et grand jardin, avantageux pour jardinier. Entrée au 15 Avril prochain.

S'adresser à **M. Gremaud**, photographe, à Bulle. [91]

Avis aux aubergistes.

En vente à l'Imprimerie **Ph. Hæslér**, à Bulle:

Etiquettes

bien gommées

pour **Vins et Liqueurs.**

BULLE. - Imprimerie **PHILIPPE HÆSLER.**

PRIX DE
 Pour la Suisse
 Pour l'Étranger
 Prix de
 On s'abonne

La ques
 hommes d
 à cœur la
 plus pénétr
 à l'agricul
 turier. S
 pâturage s
 Mais en
 dira-t-on?
 d'une mén
 produits, p
 rationnels.

La néces
 manière eff
 pendant la
 un député
 dant à ce
 fr. 150,000
 l'industrie
 Confédérat
 l'année 188

Si, depui
 rieuses et
 vons pas n
 faire pour
 la Belgique
 grands effor
 notre sol et
 tures, à aug

L'augmen
 ricaine et h
 résultée, on
 céréales da
 dans notre
 prompt rem
 meilleurs m
 pas. C'est l
 peut être tr

FEU

LE P

— Des com
 ments; j'aurai
 — Et il cont
 — Etes-vous
 — Je ne sai
 ferraille, de po
 trembler la ter
 leurs passer a
 cours, on ne m
 m'aidant des n
 état! Cette con
 Ne pourrait-on
 un médecin?
 — Cela n'est
 le plus grand s
 — Ah! comm
 — Eh! oui, j